

## Tirer les leçons des violations passées du Canada en matière de droits de la personne

En reconnaissance de la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale, qui est célébrée le 21 mars, la Commission des droits de la personne du Manitoba a officiellement inauguré le site Web Manitoba Class Action.

« Beaucoup d'élèves ont participé à la mise sur pied de ce site », a déclaré Pam Roberts, enquêtrice sur les plaintes de violation des droits de la personne et l'une des coordinatrices de la conférence des jeunes de la Commission. « Quand vous consulterez le site, vous verrez un élève ou une élève lire au sujet d'un événement spécial qui s'est produit ce jour-là dans le passé, dans le domaine des droits de la personne », a-t-elle ajouté. Le site renferme aussi des questions et des renseignements généraux ainsi que des liens renvoyant au site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba, à d'autres sites intéressants et à certains sites de réseautage social pour ceux et celles qui veulent discuter une question de droits de la personne avec d'autres.



*Ces images sur l'expérience des Canadiens d'origine japonaise sont extraites de communications présentées sur YouTube dont les liens sont indiqués sur le site Web de Manitoba Class Action.*

Par exemple, un élève explique les événements du 26 février 1942. C'est le jour où le ministre canadien de la Justice a ordonné le retrait de toutes les personnes de « race japonaise » de la « zone protégée » de la côte pacifique.

Cette mesure est considérée comme l'un des exemples les plus effroyables de violation des droits de la personne dans l'histoire du Canada. Les Canadiens d'origine japonaise ont été dépouillés de tous leurs biens et condamnés à vivre dans des camps d'internement pendant quatre ans. Bien des années plus tard, le Gouvernement du Canada et l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise ont signé l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise, qui reconnaît que le traitement des Canadiens d'origine japonaise pendant et après la Deuxième Guerre mondiale a été injuste et a violé les principes des droits de la personne.

*Prix suite à la page 2*

### The Rights Connection

Yvonne Peters, vice-Présidente

En 1975, les Nations Unies ont officiellement proclamé que le 8 mars serait la Journée internationale de la femme (JIF). Cependant, les origines de cette journée remontent à la fin du XIX e et au début du XX e siècle. La première manifestation organisée dans le cadre de la JIF s'est déroulée en 1911 et elle a remporté un grand succès.

Un siècle après cette première manifestation, la JIF a été célébrée à l'Assemblée législative du Manitoba, sous forme de programme spécial et de réception publique reconnaissant les accomplissements des femmes handicapées. J'ai eu l'honneur d'être parmi les conférencières invitées.

Il n'y a pas si longtemps, les femmes handicapées étaient invisibles dans la société globale ainsi que dans les mouvements de défense des droits des personnes handicapées et de l'égalité des sexes.

Dans les années 70, quand j'étais jeune femme, j'étais enthousiasmée et inspirée par le mouvement des femmes qui commençait à s'implanter au Canada. Au cours de réunions, de conférences, de rassemblements politiques et de protestations, nous avons réclamé notre droit à l'égalité et à l'autonomie.

Le mouvement de défense des droits des Canadiennes et des Canadiens handicapés a vu le jour parallèlement au mouvement des femmes. Ce mouvement était fondé sur un argument semblable : les personnes handicapées devaient avoir droit à l'égalité, pouvoir maîtriser leur vie et prendre des décisions pour elles-mêmes ainsi que participer à tous les aspects de la société en tant que citoyennes et citoyens égaux.

Malgré mon enthousiasme et mon soutien pour les deux mouvements, ni l'un ni l'autre ne reflétait ni ne comprenait véritablement la réalité de ma vie de femme handicapée. La problématique hommes-femmes relevait du mouvement des femmes et les questions touchant les personnes handicapées étaient reléguées exclusivement au mouvement pour les droits de ces personnes. Or, mon sexe et mon handicap étant indissociables, il n'était pas facile de diviser mes expériences en catégories distinctes. Aujourd'hui, les deux mouvements ont une perspective beaucoup plus inclusive de l'égalité.

Comme de nombreuses personnes engagées dans l'avancement des droits, les femmes handicapées ont un long chemin à parcourir avant de parvenir à une véritable égalité. La pauvreté parmi ces femmes est encore une réalité écrasante. Mais, de petites victoires ont été remportées, en particulier au niveau politique. Il existe à présent la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, qui renferme un article spécial proclamant les droits des femmes handicapées. La Convention fait également plusieurs références aux jeunes filles, aux femmes et à la problématique hommes-femmes.

Aujourd'hui, il est rassurant de voir que les organismes voués aux droits des personnes handicapées et aux droits des femmes s'efforcent ensemble de surmonter les derniers obstacles.

Le site Web ([www.manitobaaction.com](http://www.manitobaaction.com)) est conçu pour les élèves qui s'intéressent aux droits de la personne ainsi que pour les enseignants à la recherche d'un catalyseur de discussions en classe et d'un outil de sensibilisation aux droits de la personne. « Le grand public également trouvera ce site intéressant et informatif », a déclaré M me Roberts.

La Commission aimerait beaucoup recevoir les commentaires des personnes qui visitent le site.

Le site Manitoba Class Action continue d'évoluer et toute suggestion serait utile pour maintenir son caractère pertinent », a ajouté M me Roberts. Selon elle, la Commission tient beaucoup aussi à savoir sur quel type de devoirs ou de projets les élèves travaillent. M me Roberts vous invite à communiquer avec elle ou avec Patricia Knipe à la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Le site s'inspire d'un livre du consultant en droits de la personne Stephen Hammond intitulé *Steps in the Rights Direction*. Le livre relate des événements passés se rapportant aux droits de la personne, à raison d'un événement pour chaque jour de l'année.

---

## La Commission canadienne des droits de la personne veut les éclaircissements d'une juridiction supérieure au sujet d'une question

La Commission canadienne des droits de la personne a l'intention de demander le contrôle judiciaire de la décision du tribunal qui a rejeté une plainte de discrimination. La cause portait sur les services d'aide sociale à l'enfance prévus pour les enfants des Premières Nations, dans les réserves et à l'extérieur. Il s'agissait notamment de déterminer s'il était possible ou pas de comparer les bailleurs de fonds fédéraux, provinciaux ou territoriaux.

Selon l'avocat-conseil principal de la Commission, Philippe Dufresne, « il faut que des juridictions supérieures éclaircissent cette question importante et nous allons demander à la Cour fédérale du Canada le contrôle judiciaire de la décision. »

En 2008, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations ont déposé une plainte contre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, alléguant qu'un enfant des Premières Nations vivant dans une réserve recevait moins de services d'aide sociale et de protection qu'un enfant vivant hors-réserve. Elles ont également allégué que l'insuffisance de fonds en provenance du gouvernement fédéral entraînait une discrimination systémique qui avait des répercussions sur la vie des enfants autochtones vivant dans les réserves.

La présidente du tribunal, Shirish Chotalia, a rejeté la plainte et indiqué par écrit que « l'on ne peut comparer deux fournisseurs de services différents » (trad. libre).

M e Dufresne estime que la cause est « extrêmement importante parce qu'elle traite des droits de la personne et du bien-être d'enfants très vulnérables qui vivent dans les réserves » et il ajoute que « pour nous, c'est inquiétant parce que cela risque d'avoir des répercussions sur d'autres services comme la police, la santé et l'éducation dans les réserves » (trad. libre).

## Le Legal Help Centre ouvre ses portes

Le Legal Help Centre, une initiative conjointe de l'Université de Winnipeg et de l'Université du Manitoba a ouvert ses portes au public. Le Centre fournit des renseignements et des ressources juridiques, un service de halte-accueil et d'aiguillage ainsi que des ateliers communautaires sur des questions juridiques particulières.

Situé sur le campus de l'Université de Winnipeg (immeuble MacNamara North, 380, rue Spence), le Centre offrira ses services les mardis et vendredis de 13 h 00 à 15 h 00. Pour en savoir davantage, consultez [www.legalhelpcentre.ca](http://www.legalhelpcentre.ca)



Ernesto Griffith dans le rôle de Billy Beal.

## Le film Billy encore récompensé

Billy, le film qui relate la vie de Billy Beal, a remporté le prix du meilleur film narratif long métrage (Best Narrative Feature Film) au festival de film de Winnipeg (Real to Reel Film Festival). La Commission des droits de la personne du Manitoba félicite Ernesto Griffith et Winston Moxam de la société Winesto Films Incorporated. En décembre dernier, tous deux ont reçu le Prix manitobain du dévouement à la

cause des droits de la personne pour avoir fait avancer la cause par les arts.

## Un guide qui aide les femmes handicapées

Pour souligner la Journée internationale de la femme, qui s'est déroulée plus tôt ce mois-ci, la ministre du Travail et de l'Immigration et ministre responsable de la situation de la femme, Jennifer Howard, a annoncé une nouvelle publication intitulée *Living in Manitoba: A Resource Guide for Women with Disabilities*. Le guide fournit des renseignements aux femmes handicapées pour les aider à trouver les ressources ainsi que les programmes et services d'accès qui sont à leur disposition. Il a été rédigé par Situation de la femme Manitoba avec l'assistance du Bureau des personnes handicapées et du comité consultatif des femmes handicapées.

## Célébration de la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale

Les commissions des droits de la personne et organismes oeuvrant dans ce domaine partout au Canada et dans le monde ont célébré la Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale.

Selon la présidente de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne et commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne, Barbara Hall, « même si, depuis 1960, nous avons fait beaucoup de chemin comme société dans la lutte contre le racisme et la discrimination, nous avons encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir véritablement annoncer l'élimination du racisme sous toutes ses formes. Je me réjouis que les commissions de partout au Canada marquent cette journée par des activités qui reconnaissent combien il est important de continuer à lutter contre la discrimination et à promouvoir la tolérance et le respect mutuel » (trad. libre).